



Déclaration liminaire de la CGT lors de la réunion du Comité Technique DT NE du 18 mars 2021.

Pour la CGT : Thierry Noisette, Fabrice Oudin

Nancy le 18 mars 2021,

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les invités et experts, chers collègues, chers camarades,

Le Contrat d'objectif et de Performance (COP) a été validé lors de la réunion du conseil d'administration il y a tout juste une semaine. Le DG de VNF a largement communiqué sur la signature du COP. Pour mémoire, il s'agit d'un contrat entre l'État et VNF. Ce document est disponible sur l'intranet. Au-delà du document lui-même, les annexes définissent les projections en termes de financement de l'État et les projections en termes d'effectifs. Le premier volet apporte un abondement des crédits, hélas c'est à la fois un leurre et un piège. Les contreparties sont exorbitantes. Une baisse de 400 emplois d'ici 2025 au niveau national, 28 ETP pour la DT NE en 2021.

Le COP entérine également la différenciation entre deux réseaux ; « le réseau fret dit « à grand gabarit » qui représente (...) et le réseau dit « à petit gabarit » qui a parfois une vocation mixte fret/touristique ou touristique uniquement ». (page 6 du COP)

De l'aveux même de la direction, le réseau Freycinet accueille peu de fret à la DT NE. Ce sera donc ouverture saisonnière ou simple gestion hydraulique pour la majeure partie du linéaire. Ce sont donc des niveaux de service en baisse, la fermeture annoncée de deux centres sur trois et l'avenir des UTI et des agences qui est posé.

Une seule perspective moins négative, le CCB pourrait être qualifié de liaison inter- bassin Nord Sud. Il pourrait continuer à accueillir de bateaux de commerce. C'est aussi, l'UTI où la moyenne d'âge est la plus basse, et où **l'entretien non spécialisé est d'une qualité remarquable**, certainement car il est toujours réalisé majoritairement en régie. Seul point noir, les plantes aquatiques envahissantes. LA CGT revendique l'achat des deux faucardeurs moissonneurs pour un montant de 1 million d'euros. Une goutte d'eau au regard des 175 millions du plan de relance, et sur les crédits d'investissement à hauteur de 230 millions d'euros par an pour 2021, 2022, 2023. (page 8 du COP).

La balle est dans le camp de la direction territoriale qui doit décider de faire cette proposition, c'est ce qui a été dit en réunion préparatoire par la direction générale. Ce serait pour la CGT une avancée importante d'une de nos revendications qui améliorerait les conditions de travail sur le CCB et le CMRO .

LA CGT attend de cette réunion des réponses simples et précises :

Quels sont les niveaux de services à partir de 2023 ?

Quels centres vont fermer d'ici 2023 ?

Comment garantir qu'aucune mobilité géographique ne sera imposée ?

Quel avenir pour les agences, les UTI (5 CMI projetés pour 6 UTI actuellement) ?

Quelles mesures de préventions des risques psychosociaux ?

Est-ce qu'une étude des impact RH est prévue ou mieux une expertise pour risques graves et imminent ?

Actuellement le seul but de VNF est de trouver des partenaires pour financer et réaliser dans quelque années certaines prestations comme la gestion et l'exploitation pour le tourisme et à terme bien d'autres missions. **La durée du COP (10 ans) n'est telle pas la date de la fin de VNF et la remise aux régions des canaux ?** Cela s'est fait pour les routes qui ont été redonnées aux départements il y a quelques années.

Tout ceci se met en place doucement mais sûrement maintenant à la DTNE, les changements ou la création de fiche de poste en catégorie A sont courantes. Pourtant la DTNE baisse ses effectifs par la suppression des agents de catégorie C. Seule catégorie qui entretient la voie d'eau. Le recrutement de A démontré bien la volonté d'externalisation des missions aux privés. La CGT ne s'inscrira pas dans cette démarche.

La CGT est opposée à ces réformes et favorisera une mobilisation en nombre des personnels, seule réponse pour préserver le service public, les missions, les emplois, les rémunérations, les conditions de travail et faire cesser l'exposition des personnels aux risques psychosociaux.